

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 2 mars 2026, à 19h00

Date de la convocation : 23 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le 2 mars à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, CRASPAY Christophe, LEGLISE Vincent, CRASPAIL Maïté,
GALOUYE Camille, LAZAYRES Chrishélène, MATHIEU Michel, OTTEN Martine, SOULE Michel.

Excusés : LASSEBIE Roger

Absents :

Procurations : LASSEBIE Roger à LEGLISE Vincent

Secrétaire de séance : LAZAYRES Chrishélène

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice :	10
- présents :	9
- ayant participé aux délibérations	10

La séance est ouverte à : 19h05

1/ Approbation du procès-verbal du 02-02-2026 : vote à l'unanimité

19h10 : Arrivée de Michel MATHIEU

2/ Compte financier unique 2025 – Budget principal :

Le Maire, Monsieur Gérard SARRAILH, présente au conseil municipal de la commune le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CRASPAY, 1^{er} adjoint, à l'unanimité adopte le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les compte :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu :	587 977.61€
Réalisé :	129 276.65€
Reste à réaliser :	11 200€

Recettes :

Prévu :	587 977.61€
Réalisé :	115 415.75€
Reste à réaliser :	0€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu :	939 711.48€
Réalisé :	304 032.08€

Recettes :

Prévu :	939 711.48€
Réalisé :	1 023 790 88€

RESULTAT DE CLOTURE DE
L'EXERCICE :

Investissement : -13 860.90€
Fonctionnement : 719 758.80€
Résultat global : 705 897.90€

3/ Compte financier unique 2025 – Budget AEP

Le Maire, Monsieur Gérard SARRAILH, présente au conseil municipal de la commune le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CRASPAY, 1^{er} adjoint, à l'unanimité adopte le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les compte :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu :	563 442.22€
Réalisé :	211 675.71€
Reste à réaliser :	164 287.20€

Recettes :

Prévu :	563 442.22€
Réalisé :	391 804.05€
Reste à réaliser :	0€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu :	205 134.30€
Réalisé :	122 907.27€

Recettes :

Prévu :	205 134.30€
Réalisé :	216 598.46€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	180 128.34€
Fonctionnement :	93 691.19€
Résultat global :	273 819.53€

4/ Affectation des résultats 2025 – Budget Principal :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025 constate que le CFU présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	150 279.32€
- Un excédent reporté de :	569 479.48€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	719 758.80€

- Un déficit d'investissement de :	13 860.90€
- Un déficit des restes à réaliser de :	11 200€

Soit un besoin de financement de : 25 060.90€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	719 758.80€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	25 060.90€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	694 697.90€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 13 860.90€

5/ Affectation des résultats 2025 – Budget AEP :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025 du budget AEP, constate que le CFU présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	7 466.86€
- Un excédent reporté de :	86 224.33€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 93 691.19€

- Un excédent d'investissement de :	180 128.34€
- Un déficit des restes à réaliser de :	164 287.20€

Soit un excédent de financement de : 15 841.14€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	93 691.19€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	93 691.19€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	180 128.34€

6/ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 Avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Annexe à la délibération du 2 mars 2026

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026

Opération d'investissement :

Désignation opération	Montant
Qualification source Isale	8 314.20€

7/ Subvention à l'association LIGAMS – organisatrice de la course LA PASSEM :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association LIGAMS, au titre de l'année 2026, concernant l'organisation de la course LA PASSEM.

Cette association, créée en novembre 2016, a pour but de créer du lien entre tous les acteurs du Béarn et du

Bas Adour qui œuvrent pour promouvoir la langue de notre territoire.

LIGAMS veut donc créer ce lien en organisant un évènement sportif, culturel et festif, qui permette de rendre visible l'objectif : faire vivre la langue locale. Ce sera donc une course relais à travers le territoire et qui traversera LOUVIE SOUBIRON le 30 avril 2026.

Pour soutenir et financer cet évènement, nous pouvons acheter un ou plusieurs kilomètres qui durant la course sera représenté par un porteur de témoin. Ce kilomètre coûte au minimum 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter 1km
- **ATTRIBUE** une subvention de 100€ à l'association LIGAMS pour l'organisation de la course LA PASSEM, en 2026.

8 / Informations diverses :

- **Etat des comptes 2025 commune :**

Un solde de fonctionnement de +719 548€

Dépenses : 304 032€

Recettes : +1 023 790€ (dont 569 479€ d'excédents cumulés et reportés), soit 454 311€.

Globalement, la commune vit sur un montant voisin de 300 000€ en dépenses, et 400 000€ en recettes « régulières ». La trésorerie est solide et les excédents cumulés (569 479€) nous permettent de faire face à un éventuel imprévu.

Il faut rappeler que la CCVO n'intervient plus dans les protections de berges (près de 100 000€ de dépenses entre Ossau et Ouzom en 2025).

D'où notre besoin de ressources nouvelles et notre demande que la clé de répartition des excédents de la CSHO soit revue.

- **Le budget eau et assainissement :**

N'est plus alimenté par le budget communal depuis 2021.

Il est marqué par l'emprunt de 294 000€ et les travaux d'investissement STEP.

L'endettement est aggravé d'autant.

Fonctionnement +96 691,19€		Investissement : +18 0128,34€	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
122 907,27€*	216 598,46€**	211 675,71€ (1)	391 804.05€ (2)

*Dépenses réelles : 98 186€ dont 73 081€ pour la STEP, 19 840€ pour le service principal, et 5 263€ pour l'eau d'Isale.

** Les recettes réelles sont de 190 912€ dont un excédent de fonctionnement de 86 224€

(1) Les principales dépenses d'investissement sont la STEP (121 792€), les travaux sur Isale (24 391€) et sur Listo (28 062€)

(2) Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'emprunt de 294 000€ et de l'excédent reporté de 63 988€

- **Glissement de terrain à l'arrière du parking constaté le 11 février 2026 :**

Un nouveau glissement de terrain et de blocs s'est produit en provenance de la propriété Burillo. Compte tenu du danger lié à l'instabilité d'une portion du mur, et à la proximité de l'aire de jeu, un arrêté municipal a été pris, interdisant toute présence humaine dans cette zone.

Par courrier A/R, il a été demandé aux propriétaires d'intervenir sous huitaine ; la situation n'a cependant pas évolué.

- **Glissement de terrain aux Eschartès le 19 février 2026, au-dessus de l'embranchement « Lascurettes » :**

Les matériaux (plusieurs camions) ont été évacués par l'entreprise Craspay et étalés sur le chemin des Fargues.

- **Garage Serres (Eschartès) :**

La famille SERRES nous a fait part de leur souhait de céder gratuitement à la commune leur garage (bâtiment en bois face à l'annexe).

- **Remerciements à Michel Soulé,**

pour ses nombreuses années en tant que conseiller municipal (7 mandats), pour la sagesse et le bon sens qu'il a pu apporter, au service de l'intérêt général dont celui de la commune. Nos chemins ne s'arrêtent pas là, et nous aurons encore besoin de lui, notamment de son conseil pour gérer les affaires pastorales.

Fin de séance à : 20h15

**Le Maire,
Gérard SARRAILH**

